Pharmaciens

© 2015 Les Echos Publishing

Décernés chaque année par l'Ordre national des pharmaciens et le Cespharm, les prix de l'Ordre et du Cespharm visent à valoriser le travail de jeunes pharmaciens.

Le Prix de l'Ordre récompense ainsi, par une dotation de 4 000 euros, les travaux, actions ou publications de pharmaciens en lien avec les missions de l'Ordre, tels que le respect des devoirs professionnels, l'indépendance professionnelle ou encore la qualité et sécurité des actes.

Quant au Prix du Cespharm, doté d'une récompense de 2 000 euros, il met à l'honneur les pharmaciens qui, par leurs travaux, actions ou publications, contribuent à développer la prévention, l'éducation sanitaire ou l'éducation thérapeutique.

Pour postuler à ces prix, il faut être bien sûr pharmacien (d'officine, hospitalier, biologiste, de l'industrie ou de la distribution), et avoir moins de 45 ans. Mais attention, il ne reste plus que quelques jours pour participer ! Les candidatures, composées notamment d'un mémoire relatant les actions, les ouvrages ou travaux présentés à prendre en compte, doivent être envoyées au secrétariat de la présidence du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens d'ici le 15 septembre 2015.

Plus d'informations sur : www.cespharm.fr

© 2015 Les Echos Publishing